



MAIRIE DE NANTERRE

Gilles GAUCHÉ-CAZALIS
Adjoint au Maire
Espace public, transports,
ville numérique

Direction de l'Infrastructure
Service mobilité-déplacements

Nanterre, le - 3 AVR. 2017

Monsieur Dominique DERLOT
Président de l'amicale des Terrasses

Monsieur,

C'est avec attention que j'ai pris connaissance de votre message déposé sur le blog de la Confédération Nationale du Logement, au sujet de l'accès aux Terrasses 9-10-11 pour les véhicules des professionnels de santé.

Je suis conscient que l'offre de stationnement dans ce secteur, notamment sur le boulevard du 17 octobre 1961 ne permet pas actuellement de satisfaire ce type de demande spécifique.

L'ÉPADESA a aménagé les Terrasses de l'Arche en favorisant le stationnement dans les parkings privés souterrains afin de privilégier le confort et la sécurité des cheminements piétons. Pour les Terrasses 9-10-11, l'accès à ces parkings réservés aux riverains est protégé par des bornes rétractables et s'effectue par le boulevard du 17 octobre 1961.

Le développement de l'offre de stationnement s'inscrit pleinement dans le projet Cœur de quartier 2. En effet, un nouveau parking public en ouvrage ouvrira ses portes d'ici quelques années (2018-2020) à proximité de la gare de Nanterre-Université. Dans le même temps, des emplacements réservés aux livraisons seront créés sur le boulevard des Provinces Françaises et à plus brève échéance (fin 2018) sur le boulevard Guemiah.

En attendant, je vous invite à envisager un stationnement dans le parking public des Provinces Françaises, à 10 minutes maximum à pied en empruntant l'allée de Savoie et l'escalier monumental. Un accès aux parkings privés des immeubles des Terrasses peut également être envisageable avec l'aide du gardien qui pourrait en faciliter l'accès.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Gilles GAUCHÉ-CAZALIS

ALLÔ MAIRIE 39 92
www.nanterre.fr